

BILAN SOCIAL 2018

SOMMAIRE

* * *

1. EMPLOI	3
1.1. Effectifs	3
1.2. Travailleurs extérieurs	11
1.3. Embauches	12
1.4. Départs	13
1.5. Promotions	16
1.6. Chômage	16
1.7. Travailleurs handicapés	17
1.8. Absentéisme	17
2. REMUNERATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES	20
2.1. Montant des rémunérations brutes	20
2.2. Hiérarchie des rémunérations	23
2.3. Mode de calcul des rémunérations	24
2.4. Charges accessoires	24
2.5. Charge salariale globale	26
2.6. Participation financière des salariés	26
3. CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE	27
3.1. Accidents de travail et de trajet	27
3.2. Répartition des accidents par éléments matériels	30
3.3. Maladies professionnelles	32
3.4. Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail	33
3.5. Dépenses en matière de sécurité	34
3.6. Conditions physiques de travail	35
4. AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL	37
4.1. Durée et aménagement du temps de travail	37
4.2. Organisation et contenu du travail	39
4.3. Conditions physiques de travail	40
4.4. Transformation de l'organisation du travail	41
4.5. Médecine du travail	42
4.6. Travailleurs inaptes	42
5. FORMATION	43
5.1. Formation professionnelle continue	43
5.2. Montant consacré à la formation continue (€) :	43
5.3. Congés formation	45
5.4. Alternance	45

6. relations professionnelles	46
6.1. Représentants du personnel	46
6.2. Information et communication	48
6.3. Différends concernant l'application du droit du travail	49
7. AUTRES CONDITIONS DE VIE RELEVANT DE L'ENTREPRISE	50
7.1. Œuvres sociales	50
7.2. Autres charges sociales	50

PROJET

1. EMPLOI

1.1. Effectifs

1.1.1. Effectif total au :

	Ingénieurs et Cadres			E.T.A.M			Ouvriers			Total		
	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total
31/12/2016	329	3	332	447	59	506	71	35	106	847	97	944 *
31/12/2017	325	4	329	407	83	490	51	34	85	783	121	904 *
31/12/2018	329	7	336	369	88	457	24	43	67	722	138	860 *

* Les personnes radiées le 31-12 de l'année considérée figurent dans cet effectif.

1.1.2. Effectif permanent au :

	Ingénieurs et Cadres			E.T.A.M			Ouvriers			Total		
	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total
31/12/2016	297	2	299	431	59	490	71	28	99	799	89	888
31/12/2017	286	3	289	379	80	459	47	26	73	712	109	821
31/12/2018	280	6	286	337	82	419	22	30	52	639	118	757

L'effectif permanent : ce sont les titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée, à temps plein, inscrits à l'effectif pendant toute l'année considérée.

1.1.3. Nombre de salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée (y compris les contrats en Alternance) au :

	Ingénieurs et Cadres			E.T.A.M			Ouvriers			Total		
	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total
31/12/2016	3	0	3	3	0	3	0	7	7	6	7	13
31/12/2017	1	0	1	5	0	5	4	0	4	10	0	10
31/12/2018	0	0	0	6	0	6	0	0	0	6	0	6

1.1.4. Effectif mensuel moyen au :

	Ingénieurs et Cadres			E.T.A.M			Ouvriers			Total		
	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total
31/12/2016	329	4	333	468	60	528	84	43	127	881	107	988
31/12/2017	322	4	326	427	69	496	62	30	92	811	103	914
31/12/2018	329	7	336	383	87	470	34	40	74	746	134	880

1.1.5. Répartition par sexe de l'effectif total au :

	Ingénieurs et Cadres						E.T.A.M						Ouvriers						Total					
	Toulouse		Gimont		Total		Toulouse		Gimont		Total		Toulouse		Gimont		Total		Toulouse		Gimont		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
31/12/2016	266	63	3	0	269	63	402	45	55	4	457	49	70	1	33	2	103	3	738	109	91	6	829	115
31/12/2017	267	58	4	0	271	58	364	43	77	6	441	49	50	1	32	2	82	3	681	102	113	8	794	110
31/12/2018	266	63	7	0	273	63	328	41	81	7	409	48	24	0	40	3	64	3	618	104	128	10	746	114

1.1.6. Répartition par tranche d'âge de l'effectif total au :

EFFECTIF AU	Ingénieurs et Cadres			E.T.A.M			Ouvriers			TOTAL		
	31-déc 16	31-déc 17	31-déc 18	31-déc 16	31-déc 17	31-déc 18	31-déc 16	31-déc 17	31-déc 18	31-déc 16	31-déc 17	31-déc 18
20 ans et moins	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
de 21 à 25 ans	1	1	1	4	5	8	1	0	2	6	6	11
de 26 à 30 ans	26	13	22	7	6	6	15	7	8	48	26	36
de 31 à 35 ans	29	31	34	53	18	12	20	19	16	102	68	62
de 36 à 40 ans	59	48	53	75	74	65	22	22	16	156	144	134
de 41 à 45 ans	55	57	52	78	86	86	23	12	8	156	155	146
de 46 à 50 ans	53	46	46	115	85	69	13	15	9	181	146	124
de 51 à 55 ans	67	69	72	104	125	126	7	6	4	178	200	202
de 56 à 60 ans	35	51	53	66	82	73	4	1	2	105	134	128
Plus de 60 ans	7	13	3	4	9	11	1	3	2	12	25	16
TOTAL	332	329	336	506	490	457	106	85	67	944	904	860

Les moyennes des âges par catégorie, sont les suivantes :

au 31/12/2016	44, 9 ans	46, 2 ans	40,1 ans	45 ans
au 31/12/2017	46 ans	47, 3 ans	40,1 ans	46,1 ans
au 31/12/2018	45,1 ans	47,5 ans	39 ans	45.9 ans

1.1.7. Répartition de l'effectif total selon l'ancienneté au :

EFFECTIF AU	Ingénieurs et Cadres			E.T.A.M			Ouvriers			TOTAL		
	31-déc 16	31-déc 17	31-déc 18	31-déc 16	31-déc 17	31-déc 18	31-déc 16	31-déc 17	31-déc 18	31-déc 16	31-déc 17	31-déc 18
moins d'un an	7	15	20	0	7	7	1	5	10	8	27	37
de 1 à 5 ans	64	29	44	34	13	16	33	9	12	131	51	72
de 6 à 10 ans	40	49	48	40	36	37	26	31	27	106	116	112
de 11 à 15 ans	75	61	59	147	116	102	38	29	13	260	206	174
de 16 à 20 ans	48	75	66	123	146	121	6	10	4	177	231	191
de 21 à 25 ans	23	9	21	26	26	47	2	0	1	51	35	69
de 26 à 30 ans	41	48	36	67	72	55	0	1	0	108	121	91
de 31 à 35 ans	32	33	36	51	45	45	0	0	0	83	78	81
de 36 à 40 ans	2	10	6	16	17	19	0	0	0	18	27	25
de 41 à 45 ans	0	0	0	2	12	8	0	0	8	2	12	8
de 46 à 48 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	332	329	336	506	490	457	106	85	67	944	904	860

Les moyennes des anciennetés par catégorie, sont les suivantes :

au 31/12/2016	15, 5 ans	18, 4 ans	9 ans	16, 3 ans
au 31/12/2017	16, 7 ans	19, 4 ans	9, 2 ans	17, 4 ans
au 31/12/2018	15, 7 ans	19, 5 ans	7, 6 ans	17, 1 ans

1.1.8. Répartition de l'effectif total selon la nationalité :

EFFECTIF AU	Ingénieurs et Cadres			E.T.A.M.			Ouvriers			TOTAL		
	31-déc 16	31-déc 17	31-déc 18	31-déc 16	31-déc 17	31-déc 18	31-déc 16	31-déc 17	31-déc 18	31-déc 16	31-déc 17	31-déc 18
Français	330	326	329	502	485	454	106	85	66	938	896	849
Autres nationalités	2	3	7	4	5	3	0	0	1	6	8	11*
TOTAL	332	329	336	506	490	457	106	85	67	944	904	860

* Autres nationalités :

- Belge
- Brésilienne
- Britannique
- Bulgare
- Chinoise
- Espagnole
- Laotienne
- Marocaine
- Portugaise
- Ukrainienne

1.1.9. Répartition de l'effectif total selon une structure de qualification détaillée :

1.1.9.1. Ingénieurs et cadres :

	au 31/12/2016		au 31/12/2017		au 31/12/2018	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
I.C Pos. III C	10	1	8	0	6	0
I.C. Pos. III B - C.E.	13	41	14	1	13	0
I.C. Pos. III B	27	15	25	5	24	6
I.C. Pos. III A	60	5	71	16	67	14
I.C. Pos. II	156	1	149	35	158	42
I.C. Pos. I	3	0	4	1	5	1
TOTAL	269	63	271	58	273	63

1.1.9.2. E.T.A.M. :

1.1.9.2.1. Agents Administratifs

	au 31/12/2016		au 31/12/2017		au 31/12/2018	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Niveau I	0	0	0	0	0	0
Niveau II	0	0	0	0	0	0
Niveau III	1	0	0	0	2	0
Niveau IV	2	11	2	9	10	6
Niveau V	6	11	6	13	6	15
TOTAL	9	22	8	22	18	21

1.1.9.2.2. [Techniciens](#)

	au 31/12/2016		au 31/12/2017		au 31/12/2018	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Niveau I	0	0	0	0	0	0
Niveau II	0	0	0	0	0	0
Niveau III	4	0	2	0	1	0
Niveau IV	197	6	187	7	165	9
Niveau V	232	21	231	20	214	18
TOTAL	433	27	420	27	380	27

1.1.9.2.3. [Agents de Maîtrise](#)

	au 31/12/2016		au 31/12/2017		au 31/12/2018	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Niveau I	0	0	0	0	0	0
Niveau II	0	0	0	0	0	0
Niveau III	0	0	0	0	0	0
Niveau IV	0	0	0	0	0	0
Niveau V	15	0	13	0	11	0
TOTAL	15	0	13	0	11	0

1.1.9.3. [Ouvriers :](#)

Effectif au	31/12/2016		31/12/2017		31/12/2018	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Niveau III Ech. 2 (AF 3)	66	2	56	3	35	2
Niveau II Ech. 3 (AF 2)	32	1	25	0	28	1
Niveau II Ech. 1 (AF 1)	5	0	1	0	1	0
Niveau I Ech. 2 (AFS)	0	0	0	0	0	0
TOTAL	103	3	82	3	64	3

1.2. Travailleurs extérieurs

1.2.1. Nombre de stagiaires :

2016	140
2017	120
2018	80

1.2.2. Nombre moyen mensuel de travailleurs temporaires :

2016	86
2017	112
2018	102

1.2.3. Durée moyenne des contrats de travail temporaire (*) :

2016	184 jours
2017	171 jours
2018	130 jours

(*) Il s'agit de jours calendaires

1.3. Embauches

1.3.1. Nombre d'embauches par contrats à durée indéterminée en :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M.		Ouvriers		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
2016	10		0		0		10	
2017	16	5	3	1	3	0	22	6
2018	28	11	5	2	10	1	43	14

*dont 2 Mutations Groupe (CAD)

1.3.2. Nombre d'embauches par contrats à durée déterminée en :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M.		Ouvriers		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
2016	7		1		7		15	
2017	1	0	5	1	9	1	15	2
2018	1	1	3	2	0	0	4	3

(1) dont 2 Contrats de professionnalisation

1.3.3. Nombre d'embauches de travailleurs saisonniers :

2016	Néant
2017	Néant
2018	Néant

1.3.4. Nombre d'embauches de salariés de moins de 25 ans

2016	1
2017	7
2018	10

L'âge est pris en compte à la date d'effet de l'embauche.

1.4. Départs

1.4.1. Total des départs (*) en :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M.		Ouvriers		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
2016	29		52		25		106	
2017	40		29		20		89	
2018	42	8	36	4	17	1	95	13

(*) Salariés radiés de l'effectif (non compris les salariés mutés dans un autre établissement)

1.4.2. Nombre de démissions :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M.		Ouvriers		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
2016	14		12		5		31	
2017	11		0		1		12	
2018	5	1	2	2	1	0	8	3

1.4.3. Nombre de licenciements pour cause économique (1) :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M.		Ouvriers		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
2016	0		0		0		0	
2017	1		5		2		8	
2018	0	0	1	0	1	0	2	0

(1) Sont mentionnés les licenciements effectués dans le cadre du PSE

1.4.4. Nombre de licenciements pour d'autres causes :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M.		Ouvriers		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
2016	1		1		1		3	
2017	4		1		2		7	
2018	1	1	3	0	0	0	4	1

1.4.5. Nombre de Rupture Commun Accord dans le cadre du PDV (1) :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M.		Ouvriers		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
2016	0		0		0		0	
2017	11		16		7		34	
2018	25	6	24	2	14	0	63	8

(1) Sorties PSE dans le cadre du Plan de Départ Volontaire

1.4.6. Fins de contrats à durée déterminée :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M.		Ouvriers		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
2016	5		20		17		42	
2017	0		3		8(*)		11	
2018	0	0	2 (**)	0	0	1	2	1

(*) Dont 2 Contrats d'Apprentissage

(**) Dont 1 Contrat De Professionnalisation

1.4.7. Départs au cours de la période d'essai :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M.		Ouvriers		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
2016	0		0		0		0	
2017	0		0		0		0	
2018	2	0	0	0	0	0	2	0

1.4.8. Mutations dans un autre établissement :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M.		Ouvriers		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
2016	2		1		1		4	
2017	2		22		7		31	
2018	4	0	2	1	2	0	8	1

1.4.9. Mutations dans une autre société du Groupe LATECOERE :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M.		Ouvriers		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
2016	2		2		0		4	
2017	8		0		0		8	
2018	2	0	0	0	0	0	2	0

1.4.10. Départs en retraite ou en préretraite :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M.		Ouvriers		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
2016	2		13		0		15	
2017	1		2		0		3	
2018	0	0	0	0	0	0	0	0

1.4.11. Décès :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M.		Ouvriers		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
2016	0		0		0		0	
2017	0		1		0		1	
2018	0	0	0	0	0	0	0	0

1.4.12. Départs à la suite de maladie au-delà de 2 ans :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M.		Ouvriers		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
2016	0		0		0		0	
2017	0		0		0		0	
2018	NC		NC		NC		NC	

1.4.13. Autres

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M.		Ouvriers		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
2016	5		4		2		11 ⁽¹⁾	
2017	4		1		0		5 ⁽²⁾	
2018	7	0	4	0	1	0	12 ⁽³⁾	0

⁽¹⁾ dont 7 ruptures conventionnelles, 3 ruptures anticipées de CDD, 1 Fin de mandat

⁽²⁾ dont 4 ruptures conventionnelles, 1 rupture anticipée de CDD,

⁽³⁾ dont 11 ruptures conventionnelles, 1 rupture anticipée de CDD,

1.5. Promotions

	Passage OUVRIER à ETAM		Passage ETAM à CADRE		Total	
	H	F	H	F	H	F
2016	15	3	9	1	24	4
2017	14	0	11	0	25	0
2018	10	0	15	1	25	1

1.6. Chômage

1.6.1. Nombre de salariés mis en chômage partiel en :

2016	0
2017	0
2018	0

1.6.2. Nombre total d'heures de chômage partiel (indemnisées ou non) en :

2016	0
2017	0
2018	0

1.7. Travailleurs handicapés

1.7.1. Nombre de travailleurs handicapés au titre de la loi du 11/02/2005 :

Nombre de salariés et intérimaires pris en compte au titre de la déclaration obligatoire de travailleurs handicapés

Effectif au titre de l'année :	Accidentés du travail	Accidentés du travail (accidents intervenus dans l'entreprise)	Autres *	Total
2016	2	5	44	51
2017	3	4	48	55
2018	1	4	55	60

* Reconnaissance attribuée par la Commission des droits pour l'autonomie des personnes handicapées, invalides pensionnés.

1.8. Absentéisme

1.8.1. Nombre de journées d'absence ----- Nombre de journées théoriques travaillées

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	TOTAL	
2016	$\frac{1\ 974}{72\ 594}$ 0,0272	$\frac{4\ 977}{118\ 800}$ 0,0419	$\frac{2\ 089}{28\ 575}$ 0,0731	$\frac{9\ 040}{219\ 969}$	= 4.11%
2017	$\frac{3\ 300}{71\ 068}$ = 4,64%	$\frac{6\ 070}{111\ 104}$ = 5,4%	$\frac{2\ 193}{20\ 608}$ = 10,64%	$\frac{11\ 563}{202\ 780}$	= 5.70%
20178	NC	NC	NC	$\frac{8\ 409}{178\ 886}$	= 4,71%

Les journées d'absence ont été calculées sur la base d'absences ouvrées, **hors absences de longue durée**

1.8.2. Nombre de journées d'absence pour maladie (y compris les absences de longue durée) :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
2016	1 081	4 826	2 192	8 098
2017	1 050	4 996	1 869	7 639
2018	1409	5086	1498	7993

1.8.3. Nombre de journées d'absence pour accident de travail et de trajet :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
2016	15	135	405	555
2017	14	196	199	409
2018	117	52	67	236

1.8.4. Nombre de journées d'absence pour paternité :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
2016	76	169	18	263
2017	54	44	52	150
2018	32	80	45	157

1.8.1. Nombre de journées d'absence pour maternité :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
2016	380	230	0	610
2017	234	87	0	321
2018	206	47	0	212

1.8.2. Nombre de journées d'absence pour congés autorisés ⁽¹⁾ :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
2016	279	530	110	919
2017	250	495	164	909
2018	255	366	89	70

1.8.3. Nombre de jours d'absence imputables à d'autres causes ⁽²⁾ :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
2016	643	530	126	1 299
2017	1 719	1 168	278	3 165
2018	260	586	373	1219

(1) Il s'agit de congés pour événements familiaux, pour enfants malades ou handicapé, pour révision examen, pour réserve militaire, au titre du handicap reconnu MDPH et accord d'entreprise « Dons de jours ».

(2) Il s'agit de congés sans solde, congés sabbatique, congés parentaux, congés pour création d'entreprise, congés individuel de formation, et tout autre congé soumis à autorisation préalable de l'employeur

2. REMUNERATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES

2.1. Montant des rémunérations brutes

2.1.1. Masse salariale annuelle totale (€)

Effectif mensuel moyen

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M		Ouvriers		Alternance		Total	
2016	22617431 333 = 67920		19948195 = 38734 515		3653423 127 = 28767		219819 13 = 16909		464338869 988 = 47003	
2017	22422227 ----- 326	68780	19518840 ----- 495	39432	2592277 ----- 91	28487	32161 ----- 1,84	17479	44565505 ----- 914	48767
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
	71782	55192	39968	34442	28344	34827	18112	11258	49191	45627
2018	24818 887 ----- 335	74086	18755075 ----- 467	40161	1990790 ----- 75	26544	51663 ----- 3	17221	45616415 ----- 880	51 837
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	H
	75 111	56545	40 936	31427	27944	18 115	/	/	/	/

2.1.2. Rémunération moyenne du mois de décembre hors prime à périodicité non mensuelle :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M		Ouvriers		Alternance		Total	
2016	1517160 ----- 332	4570	1475319 ----- 504	2927	229878 ----- 106	2169	2386 ----- 2	1193	3224742 ----- 944	3416
2017	1430574 ----- 329	4348	1371906 ----- 488	2811	151128 ----- 85	1778	2824 ----- 2	1412	2956432 ----- 904	3270
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
	4477	3745	2842	2534	1764	2148	1517	13007	3287	3151
2018	1476691 ----- 336	4395	1294 333 ----- 451	2870	142 716 ----- 67	2130	7029 ----- 6	1171	2920769 ----- 860	3396

2.1.3. Grille des rémunérations :

2.1.3.1. Barème des appointements minima forfaitaires du personnel "cadre" en vigueur au 31 décembre 2018 :

	Indice Hiérarchique	Montant de la référence mensuelle de Gestion au 31/12/2018
1/- POSITION I		
21 ans	60	2 071 €
22 ans	68	2 071 €
23 ans	76	2 314 €
1 an d'expérience	84	2 558 €
2 ans d'expérience	92	2 558 €
3 ans d'expérience	100	2 801 €
2/- POSITION II	100	3 045 €
Après 3 ans en position II	108	3 289 €
Après 6 ans en position II	114	3 471 €
Après 9 ans en position II	120	3 654 €
Après 12 ans en position II	125	3 806 €
Après 15 ans en position II	130	3 959 €
Après 18 ans en position II	135	4 111 €
3/ - POSITION III		
III A	135	4 111 €
III B	180	5 481 €
III B CE	210	6 641 €
III C	240	7 589 €

2.1.3.2. Barème des appointements minima du personnel E.T.A.M. en vigueur au 31 décembre 2018 :

Niveaux	Echelons	Coefficients	Appointements minimaux hiérarchiques - base 35 h - pour un horaire affiché de 35 h
	3 exceptionnel	400	2 698 €
5	3	365	2 462 €
	2	335	2 260 €
	1	305	2 058 €
	3	285	1 923 €
4	2	270	1 821 €
	1	255	1 750 €
	3	240	1 750 €
3	2	225	1 750 €
	1	215	1 720 €
	3	190	1 750 €

La valeur du point servant de base au calcul de ces appointements est de : **6,746 €** pour un horaire affiché de 35 h en moyenne annuelle.

La valeur du point servant de base au calcul de la prime d'ancienneté est de : **6,948 €** pour un horaire affiché de 35 h en moyenne annuelle.

2.1.3.3. Barème des appointements minima hiérarchiques (base 35 heures) du personnel ouvrier en vigueur au 31/12/2018 :

Qualification	Position	Coefficient	Appointements base 35 h pour un horaire affiché de 35 h
A.F. 1	N.II Ech 1	190	1 750 €
A.F. 2	N.II Ech 3	215	1 750 €
A.F. 3	N III Ech 2	240	1 750 €

2.1.3.4. La rémunération mensuelle minimale (salaire plancher) était :

Au 31 Décembre 2016 de 1 700 € base 35 heures pour un horaire affiché de 35 heures en moyenne annuelle

Au 31 Décembre 2017 de 1 730 € base 35 heures pour un horaire affiché de 35 heures en moyenne annuelle

Au 31 Décembre 2018 de 1 750 € base 35 heures pour un horaire affiché de 35 heures en moyenne annuelle

2.2. Hiérarchie des rémunérations

2.2.1. *Rapport entre la moyenne des rémunérations (*) des ingénieurs et cadres y compris cadres supérieurs et dirigeants et la moyenne des rémunérations des ouvriers (€) :*

2016	67 920	= 2,36
	28 767	
2017	68780	= 2,4
	28487	
2018	74086	=2,79
	26544	

2.2.2. *Montant global des dix rémunérations les plus élevées*

	Montant Global des 10 rémunérations les plus élevées hors mandataire social
2016	2 001 143 €
2017	2 835 197 €
2018	2 152 094 €

(*) Rémunérations brutes annuelles

2.3. Mode de calcul des rémunérations

2.3.1. *Pourcentage des salariés dont le salaire dépend en tout ou partie du rendement :*

2016	0
2017	0
2018	0

2.3.2. *Pourcentage des ouvriers payés au mois sur la base de l'horaire affiché :*

100 %

2.4. Charges accessoires

2.4.1. *Avantages sociaux dans l'entreprise*

- Non cadres → délai de carence maladie si ancienneté >1 an ; Cadres → ancienneté >3 mois et pas de délai de carence
- Indemnisation de la maladie
- Droits Maladie Cadre

Droits Cadre (en jours)		
Ancienneté	Taux	
	50%	100%
de 3 mois a 1 an maladie : absence d'indemnisation	AT/MP 90	AT/MP 90
1 à 5 ans	90	90
5 ans à 10 ans	120	120
10 ans à 15 ans	150	150
A partir de 15 ans	180	180

- Droits Maladie Non-Cadre :
Après 1 an d'ancienneté, indemnisation pendant 45 jours à 100% et 30 jours à 75 %. Les droits sont augmentés de 15 jours à 100% et de 10 jours à 75% par période entière de 5 ans.
- Indemnisation des jours fériés
- Indemnisation de préavis et de licenciement en cas de nécessité de remplacement effectif (cf Convention Collective Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie et Convention collective régionale Métallurgie Midi-Pyrénées)
- Préavis de démission (cf Convention Collective Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie et Convention collective régionale Métallurgie Midi-Pyrénées)
- prime d'ancienneté : non cadre : valeur du point ancienneté *coeff*nbre d'année d'ancienneté (mini 3 max 18 ans) / cadre : valeur de l'allocation *nbre d'année d'ancienneté (mini 3 ans, max 20 ans)
- congé de maternité 100% durant la durée de congé maternité indemnisé par la SS
- congés payés
- congés exceptionnels pour événements familiaux
- primes de départ en retraite (cf Convention Collective Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie et Convention collective régionale Métallurgie Midi-Pyrénées)

2.4.2. Montant des versements effectués à des Entreprises extérieures pour mise à la disposition de personnel :

➤ Entreprise de travail temporaire :

En 2016	4 052 593 €
En 2017	5 299 609 €
En 2018	5 232 820 €

➤ Autres entreprises (prestataires de services, but non lucratif)

En 2015	4 223 073 €
En 2016	2 563 032 €
En 2017	1 519 601 €
En 2018	1 810 589 €

2.5. Charge salariale globale

2.5.1. Frais de personnel

	Frais de personnel
2016	65 620 295 €
2017	64 139 242 €
2018	78.194.634 €*

**en 2018, le chiffre indiqué provient la somme des lignes « salaires » et « charges sociales » de la liasse fiscale.*

2.5.2. Valeur ajoutée ou chiffre d'affaires

CA aéro autonome 2018 = 399, 1 M €

CA aéro contributif 2018 = 384, 1 M €

2.6. Participation financière des salariés

2.6.1. Montant global de la réserve de participation

Aucune participation versée sur les exercices concernés

2.6.2. Montant moyen de la participation et/ou de l'intéressement par salarié bénéficiaires

Sur base éléments d'Amundi : 972 bénéficiaires

- Participation 2018 : 0 €
- Intéressement moyen brut : 447,15 €
- Intéressement moyen net : 404,10 €

2.6.3. Part du capital détenu par les salariés grâce à un système de participation

Au 31 décembre 2018, les salariés représentaient 1.74% du capital

3. CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE

Personnel concerné : Salariés LATECOERE

3.1. Accidents de travail et de trajet

3.1.1. Taux de fréquence des accidents de travail :

➤ Nombre d'accidents avec arrêt (hors accidents de trajet)

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2016	2	4	23	29
2017	0	2	12	14
2018	1	2	6	14

Nombre d'accidents avec arrêt x 10⁶
----- =
Nombre d'heures travaillées

2015	2016	2017	2018
30 x 1 000 000	29 x 1 000 000	14 x 1 000 000	9 x 1 000 000 = 6,96
----- = 18,73	----- = 19,32	----- = 10,66	-----
1 610 882	1 500 916	1 313 105	1 293 654

3.1.2. Taux de gravité des accidents de travail :

➤ Nombre de journées perdues

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2016	11	96	737	844
2017	0	74	397	471
2018	45	31	113	189

Nombre de journées perdues x 1 000

Nombre d'heures travaillées

2016		2017		2018	
844 x 1 000		471 x 1 000		189 x 1 000	
-----	= 0,56	-----	= 0,36	-----	= 0,15
1500 916		1 313 105		1 293 654	

3.1.3. Nombre d'incapacités permanentes (partielles et totales notifiées à l'entreprise au cours de l'année considérée) :

2016	0
2017	1
2018	2

3.1.4. Nombre d'accidents mortels :

	<u>de travail</u>	<u>de trajet</u>
2016	0	0
2017	0	0
2018	0	0

3.1.5. Nombre d'accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail :

2016	6
2017	5
2018	5

3.1.6. Nombre d'accidents dont est victime le personnel temporaire ou de prestation de services dans l'entreprise :

2016	9
2017	11
2018	5

3.1.7. Taux et montant de la cotisation
Sécurité Sociale (accidents du
travail) :

	TOULOUSE		GIMONT	
	Taux	Montant	Taux	Montant
2016	1, 11 %	470 512 €	3, 21 %	116 579 €
2017	1, 10 %	454 945 €	3, 36 %	126 537 €
2018	1 %	426 044 €	1,88 %	77 369 €

3.2. Répartition des accidents par éléments matériels

Personnel concerné : tout intervenant sur site

2016	38
2017	25
2018	14

3.2.1. Nombre d'accidents liés à l'existence
de risques graves (codes 32 à 40) :

2016	0
2017	0
2018	0

3.2.2. Nombre d'accidents liés à des chutes
avec dénivellation (code 02)

2016	4
2017	3
2018	0

3.2.3. *Nombre d'accidents occasionnés par des machines à l'exception de ceux liés aux risques ci-dessus (codes 09 à 30) :*

2016	1
2017	5
2018	0

3.2.4. *Nombre d'accidents de circulation - manutention – stockage : (codes 01. 03. 04 et 06. 07. 08)*

2016	9
2017	7
2018	5

3.2.5. *Nombre d'accidents occasionnés par des objets, masses, particules en mouvement accidentel (code 05) :*

2016	1
2017	1
2018	0

3.2.6. *Autres cas*

2016	23
2017	9
2018	9

3.3. Maladies professionnelles

3.3.1. *Nombre et dénomination des maladies professionnelles déclarées à la Sécurité Sociale au cours de l'année :*

2016	0
2017	2
2018	2

3.3.2. *Nombre et salariés atteints par des affections pathologiques à caractère professionnel et caractérisation de celles-ci :*

2016	0
2017	0
2018	0

3.3.3. *Nombre de déclarations par l'employeur de procédés de travail susceptibles de provoquer des maladies professionnelles :*

2016	Néant
2017	Néant
2018	Néant

3.4. Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail

	Nombre de réunions dans le cadre du C.H.S.C.T.		Nombre de visites d'atelier dans le cadre du CHSCT	
	Toulouse	Gimont	Toulouse	Gimont
2016	25		8	
2017	5 réunions ordinaires 11 réunions extraordinaires	4 réunions ordinaires 13 réunions extraordinaires	5 visites	4 visites
2018	4 réunions ordinaires 8 réunions extraordinaires	4 réunions ordinaires 1 réunion extraordinaire	4 visites	4 visites

3.5. Dépenses en matière de sécurité

3.5.1. Effectif formé à la sécurité :

	2016	2017	2018
- Formation de secouriste du travail	-	-	16
- Recyclage de secouriste du travail et de la protection civile	63	73	17
- Pontiers	30	-	24
- Recyclage Pontiers	61	42	27
- Sensibilisation Sécurité Pontiers	95	5	5
- Caristes	-	13	3
-Recyclage Caristes	6	7	-
-Sensibilisation Sécurité Cariste	5	17	5
- Conducteur Nacelles	2	-	17
- Sensibilisation Nacelles		-	6
-Recyclage Conduite Nacelles	4	-	-
- Pompiers 1 ^{ère} intervention	183	111	117
- Chef intervention Pompiers	1	-	1
- Pompier 2 ^{ème} intervention	-	-	-
- Port du harnais et travail en hauteur	1	10	6
- Sensibilisation travail en hauteur	21	19	3
- Habilitation Electrique	14	6	6
- Recyclage Habilitation Electrique	2	10	-
- Echafaudage	-	1	-
- Radio Protection		-	-
-Sensibilisation Santé Sécurité Environnement Nouveaux arrivants	10	210	787
-Management de la sécurité	37	114	31
-Mieux être au travail par la réappropriation des capacités corporelles	33	11	27
TOTAL	539	649	1103

3.5.2. *Evaluation budgétaire du programme de sécurité et améliorations des conditions de travail au sens de l'article L 4612-16 du Code du Travail :*

2016	1 057 735 €
2017	798 000 €
2018	358 505 €

3.6. Conditions physiques de travail

3.6.1. *Nombre de personnes exposées de façon habituelle et régulière à plus de 80 dbs à leur poste de travail :*

- 2016 : 416 personnes ont fait l'objet de surveillance médicale particulière préventive (audiogramme).
- 2017 : 386 personnes ont fait l'objet de surveillance médicale particulière préventive (audiogramme).
- **2018 : 316 personnes ont fait l'objet de surveillance médicale particulière préventive (audiogramme)**

3.6.2. *Nombre de travailleurs exposés à la chaleur au sens de la définition contenue dans le décret du 10 Mai 1976 ⁽¹⁾ :*

- 2016 : 3
- 2017 : 3
- **2018 : 0**

3.6.3. *Nombre de salariés travaillant aux intempéries de façon habituelle et régulière*

- 2017 : 0
- **2018 : 0**

3.6.4. *Nombre de prélèvements, d'analyses de produits toxiques et mesures :*

	Mesures
2016	<ul style="list-style-type: none"> * Sous-sol : études pollutions antérieure du sous-sol sur Toulouse * Déchet : nouvelle zone déchet sur Gimont * Energie : diagnostic énergétique sur Toulouse * Bruit : insonorisation CTA Bât 40 * Surveillance réglementaire des rejets air et eau de toutes les installations
2017	<ul style="list-style-type: none"> * Sous-sol : poursuite des études sous-sol sur Périole * Déchet : mise en place du tri des bio-déchets * ICPE : mise en œuvre des arrêtés préfectoraux de Montredon * ICPE : mise en œuvre de la cessation partielle d'activités sur Périole
2018	* Surveillance des travaux de dépollution

3.6.1. Mesures de prévention de recyclage et d'élimination des déchets (chiffres pour Toulouse et Gimont)

	2016	2017	2018
- Déchets totaux (en tonnes)	1 089	937	871
Déchets valorisés (en tonnes)	673	610	633
Déchets non valorisés (en tonnes)	415	327	238

4. AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

4.1. Durée et aménagement du temps de travail

4.1.1. Horaire hebdomadaire moyen affiché :

- 40 heures jusqu'au 30/06/83,
- Au 01/10/83, 39 heures ramenées à 38 heures pour les services Production, Contrôle, Administratif,
- Au 01/10/84, réduction de la durée du travail pour ces mêmes services à 37 heures,
- Au 01/01/1998, généralisation de l'horaire à 37 heures pour l'ensemble des services,
- Au 01/01/2000, réduction de la durée du travail dans le cadre de la signature de l'accord ARTT du 14/12/1999.

4.1.2. Nombre de salariés ayant bénéficié d'un repos compensateur par le système légal :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2016	0	0	0	0
2017	0	0	0	0
2018	0	0	0	0

4.1.3. Nombre de salariés bénéficiant d'un système d'horaires individualisés :

- 31/12/2016 : 417 salariés adhèrent à l'horaire variable
- 31/12/2017 : 422 salariés adhèrent à l'horaire variable
- 31/12/2018 : 377 salariés adhèrent à l'horaire variable

4.1.4. Nombre de salariés occupés à temps partiel :

2016	31
2017	42
2018	52

4.1.4.1. Inférieur à 20 heures

2017	13
2018	26

4.1.4.2. Entre 20 et 30 heures

2017	19
2018	17

4.1.4.3. Au-delà de 30 heures

2017	10
2018	9

4.1.5. Nombre de salariés ayant bénéficié, tout au cours de l'année de 2 jours de repos hebdomadaire consécutifs :

	Ingénieurs et Cadres	ETAM	Ouvriers	Total
2016	224	404	70	698
2017	236	380	55	671
2018	NC	NC	NC	NC

4.1.6. Nombre moyen de jours de congés annuels non compris le repos compensateur (jours ouvrés) : ⁽¹⁾

	Ingénieurs et Cadres	ETAM	Ouvriers	Total
2016	33,58	29,23	23,35	30,25
2017	35,03	30,42	25,95	31,58
2018	NC	NC	NC	NC

4.1.7. Nombre de jours fériés payés : ⁽²⁾

L'ensemble du personnel a bénéficié du paiement de

2016	2017	2018
8 jours fériés	9 jours fériés	9 jours fériés

4.2. Organisation et contenu du travail

4.2.1. Effectif travaillant en équipes :

	2016	2017	2018
Equipes fixes	0	0	0
Equipes alternatives			
Ouvriers	61	50	40
E.T.A.M.	89	101	101
	150	151	160

(1) y compris congés RTT

(2) Il s'agit de jours ouvrés uniquement.

4.2.2. Personnel en continu et semi continu :

Néant

4.2.3. Personnel affecté à des tâches répétitives au sens de la définition du travail à la chaîne résultant du décret du 10 Mai 1976 :

Néant

4.3. Conditions physiques de travail

4.3.1. Nombre de personnes exposées de façon habituelle et régulière à plus de 80 dbs à leur poste de travail :

- 2016 : 416 personnes ont fait l'objet de surveillance médicale particulière préventive (audiogramme).
- 2017 : 386 personnes ont fait l'objet de surveillance médicale particulière préventive (audiogramme).
- 2018 : 142 personnes ont fait l'objet de surveillance médicale particulière préventive (audiogramme).

4.3.2. Nombre de travailleurs exposés à la chaleur au sens de la définition contenue dans le décret du 10 Mai 1976 ⁽¹⁾ :

- 2016 : 3
- 2017 : 3
- 2018 : 3

4.3.3. Nombre de salariés travaillant aux intempéries de façon habituelle et régulière

- 2018 : 0

4.3.4. Nombre de prélèvements, d'analyses de produits toxiques et mesures :

- 2016 : Sans objet : Effluents traités à l'extérieur
- 2017 : Sans objet : Effluents traités à l'extérieur
- 2018 : Sans objet : Effluents traités à l'extérieur

(1) travaux exposant de façon habituelle et régulière à une forte chaleur ambiante rayonnante.
Dans notre Entreprise ces travaux ne sont pas réalisés de façon continue.

4.4. Transformation de l'organisation du travail

4.4.1. Expériences de transformation de l'organisation du travail améliorant son contenu :

- Amélioration de la performance de l'ergonomie du PLM
- Utilisation de la méthode AGILE au sein de la direction R&T

PROJET

4.5. Médecine du travail

4.5.1. Nombre d'examens cliniques (visites obligatoires) :

	Travailleurs en continu et Semi-continu	Autres travailleurs soumis à surveillance médicale renforcée	Autres	Total
2016	379	391	0	770
2017	/	64	36	100
2018	/	60	100	160

4.5.2. Nombre d'examens complémentaires :

	Travailleurs en continu et Semi-continu	Autres travailleurs soumis à surveillance médicale renforcée	Autres	Total
2016	1 732	1 102	0	3 534
2017	/	313	96	409
2018	/	180	100	280

4.5.3. Part du temps consacré par le médecin du travail à l'analyse et à l'intervention en milieu de travail :

Le médecin du travail a consacré au service médical de l'Entreprise 16h par mois.

Un tiers de ce temps environ est consacré par le médecin aux réunions du Comité d'Hygiène et de Sécurité, aux visites d'ateliers, à l'analyse et à l'intervention en milieu de travail.

4.6. Travailleurs inaptes

4.6.1. Nombre de salariés déclarés inaptes définitivement à leur emploi par le médecin du travail :

0

4.6.2. Nombre de salariés reclassés dans l'entreprise à la suite d'une inaptitude :

0

5. FORMATION

5.1. Formation professionnelle continue

5.1.1. Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation continue :

2016	2,49 %
2017	2,57 %
2018	2.61%

5.2. Montant consacré à la formation continue (€) :

	Exécution du Plan de Formation	Rémunération des stagiaires	Financement de la professionnalisation et du DIF CPF	Autres dépenses (FONGECIF CDD)	Total
2016	329 900	349 291	368 162	99 585	1 146 938
2017	400 405 ⁽²⁾	313 517	364 216	93 069	1 171 207
2018	370 398⁽²⁾	390 772	376 687	94 172	1 232 569

⁽¹⁾ Rajout en 2015 de la contribution Compte Personnel de Formation

⁽²⁾ Hors Budget PSE

5.3. Nombre de stagiaires :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M		Ouvriers Qualifiés		Ouvriers Non qualifiés		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
2015	511	142	599	155	715	38			1 825	335
2016	584	194	671	58	179	7	0	0	1 431	262
2017	561	155	746	65	195	5			1 502	225
	32,5%	8,97%	43,2%	3,76%	11,29%	0,29%			86,99%	13,02%
2018	1 195	303	1 145	105	165	16			2 505	424
	40,8%	10,3%	39,1%	3,6%	5,6%	0,54%			85,52%	14,47%

Année 2018 par Type de stage (Stagiaires)

Domaine	Total
Bureautique	12
Langues	465
Management	381
Technique	1 778
Sécurité	293
TOTAL	2 929

5.3.1. Nombre d'heures de stage :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M		Ouvriers Qualifiés		Ouvriers Non qualifiés		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
2015	4 196	1 703	3 430	1 013	2 685	248			10 311	2 964
2016	4 016	1 300	4 335	551	1 100	46	0	0	9 592	1 756
2017	3 916	1 245	5 304	470	1 333	35	0	0	10 553	1 750
2018	6 535	1 868	5 100	7343	593	58			12 228	2 660
									14 888	

Année 2018 : par Type de stage

	Total
Bureautique	126 h
Langues	3 091 h
Management	3 377 h
Technique	5 516 h
Sécurité	2 778 h
Total général	14 888 h

Pour 2018, la politique de formation s'est articulée autour des axes et thèmes suivants

- Développer notre culture client
- Développer une véritable **culture de «travail en équipe»** (transversalement entre les sites, les branches, l'approche interculturelle, les équipes de projet ...)
- Développer la culture **Lean** au sein de la branche
- Santé et sécurité au travail (Prolongement de 2016-2017)
- Accroître nos compétences en **management**

5.4. Congés formation

4

5.4.1. Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé individuel de formation rémunéré :

0

5.4.2. Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé individuel de formation non rémunéré :

0

5.4.3. Nombre de salariés auxquels a été refusé un congé individuel de formation :

5.5. Alternance

0

5.5.1. Nombre de contrats d'apprentissage conclus dans l'année :

2

5.5.2. Nombre de contrats de professionnalisation conclus dans l'année :

6. RELATIONS PROFESSIONNELLES

6.1. Représentants du personnel

6.1.1. Composition du comité d'entreprise

	Nombre de représentants			
	1 ^{er} Collège	2 ^{ème} Collège	3 ^{ème} Collège	Total
2016	6	6	4	16
2017	6	6	4	16
2018	6	6	4	16

6.1.2. Participation aux élections (par collège) en :

		Délégués du Personnel (Titulaires)		Comité d'Entreprise (Titulaires)		
		1 ^{er} Collège	2 ^{ème} Collège	1 ^{er} Collège	2 ^{ème} Collège	3 ^{ème} Collège
2016	Inscrits	99	801	149	537	326
	Votants	86	688	128	476	261
	Suffrages valablement exprimés	78	668	123	456	259
2017	Inscrits	-	-	-	-	-
	Votants	-	-	-	-	-
	Suffrages valablement exprimés	-	-	-	-	-
2018	Inscrits	-	-	-	-	-
	Votants	-	-	-	-	-
	Suffrages valablement exprimés	-	-	-	-	-

6.1.3. Volume global des crédits d'heures alloués pendant l'année considérée

(Nombre d'heures théoriques) :

	Délégués du Personnel	Comité d'Entreprise	Délégués Syndicaux	Total
2016	2 700	2 640	1 880	7 140
2017	2 700	2 640	1 880	7 140
2018	2 700	2 640	1 880	7 140

6.1.4. Nombre de réunions avec les représentants du personnel pendant l'année 2018 :

- Le Comité d'Entreprise a été réuni 14 fois en 2018.
- 26 Réunions des Délégués du Personnel ont eue lieu (12 réunions DP Toulouse – 14 réunions DP Gimont).

Les Délégués Syndicaux et les Délégués du Personnel ont été reçus par la Direction collectivement ou séparément sur leur demande ou sur convocation de la Direction occasionnellement.

6.1.5. Accords signés dans l'Entreprise pendant l'année 2018 :

28/02/2018	Dialogue social et droit syndical
28/02/2018	Avenant n°3 au Plan Epargne Entreprise PEE
28/02/2018	Accord sur la répartition des actions attribuées gratuitement au personnel
29/03/2018	Négociation annuelle sur les salaires effectifs, la durée effective, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise pour les salariés Cadres et non Cadres pour l'année 2018
12/06/2018	AVENANT n°2 A L'ACCORD D'INTERESSEMENT DU 29 JUIN 2016 POUR L'ANNEE 2018
10/07/2018	Accord collectif sur le TELETRAVAIL

6.1.6. Nombre de personnes bénéficiaires d'un congé d'éducation ouvrière :

2016	12
2017	11
2018	21

6.2. Information et communication

6.2.1. *Procédure de concertation :*

- C.E., D.P., commission, réunion dans le cadre des négociations annuelles etc...
- Réception par la Direction de toutes les organisations syndicales pour information en plus des périodicités légales.
- Réception à la demande de tout membre qui le souhaite par le Directeur des Ressources Humaines.

6.2.2. *Procédure d'accueil :*

- Dès l'arrivée sur site du nouvel embauché : Accueil par la Direction des Ressources Humaines, sensibilisation SSE et Qualité (dans le mois de l'embauche) puis accueil par le Chef d'Atelier ou le Chef de Service pour intégration du nouvel embauché.
- Personnel d'atelier : lecture et signature des fiches de sécurité lors de l'affectation sur le poste de travail.

6.2.3. *Procédure d'information ascendante ou descendante et niveau :*

- Réunions d'information destinées à l'ensemble des salariés.
- Réunion d'information du CODIR.
- Communication des informations hebdomadaires par service.
- Les instances de concertation (voir 6.2.1.) jouent également un rôle éminent dans la transmission de l'information.
- Information orale échangée entre Direction, cadres, encadrement, collaborateurs par contact direct.
- Manuels de procédure
- Publication des informations sur Intranet et sur les écrans aux restaurants d'entreprise
- Newsletters dans les bulletins de paie

6.2.4. *Système d'entretiens individuels :*

Depuis 2008, mise en place des entretiens annuels

- Ces rendez-vous sont des actes de management indispensables pour :
 - Renforcer le management quotidien des collaborateurs
 - Améliorer l'efficacité globale de l'Entreprise
 - Mobiliser autour de l'amélioration de nos compétences et de la performance
 - Renforcer le rôle de l'encadrement

6.3. Différends concernant l'application du droit du travail

6.3.1. *Nombre de recours à des modes de solution non juridictionnels engagés dans l'année*

1

6.3.2. *Nombre d'instances judiciaires engagées dans l'année dans lesquelles l'entreprise est en cause :*

2

6.3.3. *Nombre de mises en demeure et de procès-verbaux de l'Inspecteur du travail pendant l'année considérée :*

0

PROJET

7. AUTRES CONDITIONS DE VIE RELEVANT DE L'ENTREPRISE

7.1. Œuvres sociales

7.1.1. Dépenses de l'Etablissement (€) :

	2016	2017	2018
Logement :	210 852	208 594	206 145
Transport :			
- Taxe Transport	847 769	825 532	828 976
- Prime de transport	32 039	29 098	26 478
Restauration :			
- Participation patronale	472 708	455 716	499 032
- Fluides	82 069	71 804	75 866
- Frais entretien	10 782	21 950	NC
- Amortissement	1 191	901	473
Vacances* :	45 648	42 850	39 321
Vêtements de travail :	61 180	51 998	61 379
Total	1 764 238	1 708 443	1 661 804

Vacances* : Convention collective

7.1.2. Versement au Comité d'Entreprise (€) :

2016	2017	2018
<u>719 196</u>	<u>690 662</u>	<u>676 569</u>

(1) Impact d'un Avoir reçu en 2014 car trop facturé en 2013.

7.2. Autres charges sociales

7.2.1. Coûts pour l'entreprise des prestations complémentaires (maladie, décès)

	Mutuelle (*)	Prévoyance (*)
2016	548 622 €	417 623 €
2017	521 502 €	412 723 €
2018	510 025 €	409 042 €